

TROISIEMES RENCONTRES DU COMITE OPERA
SYNTHESE DES ECHANGES
« LA DEPENDANCE : UN ENJEU DERAISONNABLE ? »

Créé par la Fédération Nationale Indépendante des Mutuelles (FNIM), le Comité Opéra rassemble régulièrement les acteurs de la mutualité, de la santé et de l'assurance autour de problématiques d'actualité en matière de protection sociale et de santé, incontournables pour l'avenir de la société. Après avoir étudié les sujets du « reste à charge » puis du « tiers payant », ce cercle de réflexion a réuni le 24 mars plus d'une centaine de professionnels de santé sur la question de la dépendance. Qu'ils soient représentants de l'univers mutualiste et de l'assurance, élus, experts ou représentants d'association familiale, ils ont tous participé avec le même objectif : faire avancer la réflexion sur la question de la prise en charge et du financement de la dépendance. Les sujets de débats ne manquant pas, le Comité Opéra a déjà prévu d'organiser ses prochaines rencontres à l'automne.

Éclairer les enjeux, enrichir le débat et imaginer des pistes de réflexion

Les débats, méthodiques, ont commencé par une réflexion sur la définition même de la dépendance et de la notion de vieillissement de la population. Deux phénomènes croissants, qui doivent être pensés de manière parallèle, tant leurs implications sont liées. Les participants ont par la suite réfléchi aux enjeux du débat, en toute liberté et transparence. Deux points saillants sont apparus : la question du financement - par qui ? , pour quel coût et avec quelle capacité de financement de dépenses, qui s'avèrent nécessairement très élevées ? - et les modalités de prise en charge et d'accompagnement des personnes en situation de dépendance.

Différentes pistes de réponses ont été évoquées. Les participants ont commencé par insister sur l'importance de rompre avec une forme d'attentisme quasi généralisé sur le sujet et d'entrer dans une phase de prise de décision et d'action politique concrète. Ils ont échangé sur la nécessité de choisir entre deux logiques de prise en charge de la dépendance : celle des pays nordiques et celle des pays latins. Ils ont aussi insisté sur le levier de la prévention et de l'éducation thérapeutique comme facteur clé de succès du sujet, à ne pas sous-estimer.

Les discussions ont ensuite porté sur l'intervention des acteurs privés, que ce soient les mutuelles, les assureurs, les assistants ou les opérateurs de services à la personne. Avec la problématique suivante : comment ménager une marge d'autonomie à ces acteurs afin qu'ils puissent faire valoir leur savoir-faire et innover dans le domaine de la lutte contre la dépendance, sans être « à la remorque » de financements ou de décisions publiques.

Enfin, les participants ont discuté des orientations gouvernementales et parlementaires. Ils se sont notamment interrogés sur les notions de « *branche* » et de « *risque* » et sur les principales propositions du rapport parlementaire de Valérie Rosso-Debord, Députée de la Meurthe-et-Moselle et membre de la Commission des Affaires Sociales du Parlement. Autant de questions et de sujets que l'ensemble de ces participants suivront attentivement dans les mois à venir.

Une synthèse approfondie des débats est disponible sur demande et sur le site du Comité Opéra : www.comite-opera.org



À propos de la FNIM

Créée en 1989, la FNIM a pour vocation de défendre les intérêts des mutuelles indépendantes et de les fédérer pour garantir un véritable pluralisme du secteur et une liberté de choix des assurés sociaux en matière de complémentaire santé. Cette fédération à taille humaine permet aux petites et moyennes mutuelles de se rassembler, d'échanger et de nouer des partenariats tout en préservant leur personnalité et leur indépendance, pour une cotisation unique qui, sans avoir augmenté en 2009, offre toujours des prestations de qualité.

La FNIM en bref :

Plus d'1,5 million de personnes protégées

Une cotisation unique : 1,27 euro par chef de famille

Une couverture nationale (France métropolitaine et DOM-TOM).

À propos du Comité Opéra

Créé en 2010 à l'initiative de la FNIM, le Comité Opéra est un cercle de réflexion, orienté vers l'action, dont la mission est de faire émerger des nouvelles pistes de réflexion et de formuler des propositions concrètes susceptibles d'améliorer la protection sociale des Français.

Le cercle a vocation à être le plus large possible ; toute personne morale ou physique peut adhérer au Comité Opéra. La cotisation annuelle d'une personne physique est de 15 euros, elle s'élève à 1000 euros pour une personne morale.

